

" LE CANARD ENCHAÎNÉ "
— 22 JANVIER 2003 —

Mattei ami des girouettes relais

LE ton vient de monter d'un cran entre notre nouveau ministre de la Santé, Jean-François Mattei, et les associations de riverains des antennes relais de téléphonie mobile. Il faut dire qu'en matière de retournement de veste on a rarement vu métamorphose aussi rapide.

En mai 2001, lorsqu'il était dans l'opposition, le député Mattei avait été l'un des trois instigateurs (avec André Aschieri, des Verts, et Michèle Rivasi, du PS) d'une proposition de loi sur les antennes inspirée par le principe de précaution. Le projet offrait aux collectivités locales le droit de refuser des installations pour des motifs sanitaires, et prévoyait « des zones de protection excluant toute implantation d'antennes relais de téléphonie mobile à proximité des établissements scolaires, des crèches et des établissements hospitaliers et de retraite ». Or, depuis qu'il est ministre, Mattei ne tarit plus d'éloges sur les excellents décrets et autres rapports d'experts officiels cen-

sés « rassurer les populations » : il envoie désormais à tous les maires qui le saisissent de la question une fin de non-recevoir dans laquelle il affirme que ceux qui se plaignent des antennes évoquent « des symptômes qui ne correspondent à aucune entité pathologique décrite dans la littérature médicale ». Et il y ajoute deux bourdes carabonnées.

D'abord, Jean-François Mattei affirme aux élus que les normes sanitaires récemment fixées par un décret du gouvernement socialiste s'appuient « sur les travaux scientifiques de l'Icnirp, une commission rattachée à l'OMS ». En fait, cette Icnirp (International Committee on Non-Ionizing Radiation Protection) est une association de droit privé dont les membres, tous massivement financés par les industriels du secteur, se cooptent entre eux, et qui n'a aucun lien avec l'OMS. Ses avis sont tellement décriés que des scientifiques de douze pays viennent de créer une association concurrente, l'Icreserve.

Ensuite, le ministre fait valoir que ces normes, avalisées par les technocrates de la Commission européenne, auraient fait l'objet d'un texte « voté par le Parlement européen ». Faux. En février 1999, à la suite d'un rapport scientifique qu'il avait commandé, le Parlement s'est prononcé pour une version beaucoup plus restrictive, amendée sur douze paragraphes. La Commission n'ayant tenu aucun compte de ces propositions, le Parlement a purement et simplement refusé de voter le texte.

Rappelons que ces fameuses normes sont jugées très laxistes par de nombreux chercheurs, qui proposent à leur place des valeurs limites environ cinquante fois moins élevées ! En attendant, les associations anti-antennes relais appellent, le samedi 25 janvier, à une manifestation, devant le siège de France Télécom, « contre les opérateurs et les pouvoirs publics ».

Il y a peu de chances que Mattei se joigne à la manif...